



Très belle Année !



Santé publique

Une pénibilité invalidante mais sous-estimée L'impact de l'endométriose sur la vie professionnelle

Dans *Connaissance de l'emploi* n° 165 de novembre 2020, Alice Romerio propose un éclairage sur l'endométriose : une maladie chronique féminine qui s'impose comme un enjeu de santé publique en France ⁽¹⁾.

Plus de 2,5 millions de femmes sont concernées par l'endométriose, soit une femme sur dix en âge de procréer. Sous l'impulsion d'associations de malades et de professionnels, le ministère des Solidarités et de la Santé a annoncé, en 2019, un plan d'action national visant à améliorer la prise en charge de cette maladie gynécologique.

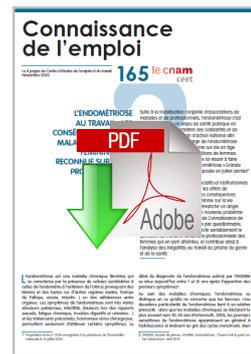
En juillet 2020, Stéphane Viry, Emmanuelle Anthoine et une trentaine de députés Les Républicains ont déposé une proposition de loi afin de faire reconnaître la lutte contre l'endométriose comme « Grande cause nationale 2021 ». L'initiative est restée lettre morte jusqu'à présent.

Ne touchant que les femmes, l'endométriose constitue un témoin des inégalités au travail relatives au genre et à la santé. Cette maladie chronique se caractérise par « *la présence de cellules semblables à celles de l'endomètre à l'extérieur de l'utérus provoquant des lésions et des kystes sur d'autres organes* ». Les symptômes sont multiples et entraînent nombre d'inconforts comme des douleurs pelviennes, des troubles digestifs et urinaires, de la fatigue chronique, etc.

Si les discours médiatiques ont mis l'accent sur les effets de l'endométriose sur la fertilité, ils n'abordent que très peu la façon dont cette maladie « *affecte sensiblement le quotidien au travail et la carrière professionnelle des femmes qui en sont atteintes* ».

Le manque de reconnaissance accentue les difficultés

Selon les résultats d'une enquête par questionnaire du Cnam-CEET, l'intensité et la diversité des symptômes « *rendent spécifiquement le travail pénible au sens où les exigences de travail peuvent être difficiles à tenir à cause de l'endométriose* ». Ainsi qu'en témoigne une personne touchée par cette pathologie et conseillère formation à Pôle emploi : « *La fatigue chronique et les*



(1) – « L'endométriose au travail : les conséquences d'une maladie chronique féminine mal reconnue sur la vie professionnelle » (4 pages). *Connaissance de l'emploi* est une publication du Conservatoire national des arts et métiers – Centre d'études de l'emploi et du travail (Cnam-CEET).

douleurs quotidiennes rendent l'accueil d'un public compliqué. Je ne suis plus aujourd'hui en capacité d'enchaîner les rendez-vous individuels (...) ».

Entre la banalisation de leur souffrance, les licenciements, les réactions négatives du milieu professionnel suite à l'annonce de la maladie, les journées de travail perturbées par celle-ci, le sentiment d'illégitimité et les difficultés de prise

en charge, les femmes atteintes d'endométriose sont grandement freinées dans leur carrière professionnelle.

La reconnaissance des conséquences de l'endométriose apparaît essentielle à l'amélioration des conditions professionnelles et à l'optimisation du bien-être des personnes concernées. À défaut, les femmes qui en souffrent s'appuient plutôt sur leurs ressources individuelles que sur des dispositifs institutionnels pour se maintenir en emploi.

Mortalité mondiale : c'est d'abord le cœur qui flanche...



« De quoi meurt-on dans le monde ? », s'interroge Yann Mens dans le hors-série n° 121 d'*Alternatives Économiques* portant sur les « chiffres de l'économie 2021 ». Selon les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) portant sur le nombre total de décès en 2016 et sur les décès liés au Covid-19 au 1^{er} octobre 2020, ce dernier n'arrive qu'au 11^e rang des causes de décès dans le monde. Certes, il a franchi le cap du million de décès. Au demeurant, sa 11^e place n'autorise aucune remise en question des actions engagées car qui peut dire ce qu'il en aurait été si aucune mesure n'avait été prise !

On comprend qu'en accaparant les services de santé, le Covid-19 va probablement accentuer les décès dus à d'autres causes. Les cardiopathies ischémiques (infarctus,

angine de poitrine...) sont les plus meurtrières avec 9,4 millions de morts en 2016, loin devant les accidents vasculaires cérébraux (5,8), les broncho-pneumonies chroniques (3,0), les infections des voies respiratoires basses avec notamment la pneumonie ou la grippe (2,9). Viennent ensuite la maladie d'Alzheimer et autres démences (2,0 millions de morts), les cancers de la trachée, des bronches et des poumons (1,7), le diabète sucré (1,6), les accidents de la route (1,4), les affections diarrhéiques (1,4), la tuberculose (1,3)...

Yann Mens souligne que la hiérarchie des principales raisons qui entraînent la mort varie d'un continent à l'autre. Et d'évoquer l'Afrique, par exemple, où les infections respiratoires, le sida et les maladies diarrhéiques constituent les affections les plus meurtrières.



Citoyenneté

Des missions de service civique auprès des personnes âgées

Les jeunes de 16 à 25 ans (ou 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) ont la possibilité d'effectuer une mission de service civique, d'intérêt général, sur une durée en moyenne de huit mois. C'est un engagement volontaire, ni bénévole ni salarié mais indemnisé. Il n'y a aucune condition de diplôme.

Les missions sont ouvertes auprès d'associations, de collectivités locales, des services de l'État, d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) à but non lucratif... Dans toute sa mission, un tuteur constitue pour le jeune volontaire un référent.

Pour répondre aux besoins des personnes âgées en situation d'isolement social ou de vulnérabilité, 10 000 missions sont ouvertes auprès des ESSMS à but non lucratif (services d'aide à la personne, résidences autonomie, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...) ou des collectivités locales (dont les communes). À titre d'exemples, il pourra s'agir de missions visant la réalisation d'activités de loisirs, l'accompagnement dans l'utilisation des nouvelles technologies, la sensibilisation à l'application des mesures barrières lors des visites des familles...

Pour en savoir plus : www.service-civique.gouv.fr/